



Contrat de professionnalisation - Quels sont mes droits?

Par **xSooo**, le **27/06/2016** à **17:58**

Bonjour,

J'aimerais obtenir de l'aide concernant une décision prise à mon encontre par mon employeur ce jour. En effet, il m'a forcé à utiliser mes congés payés afin de me "mettre dehors". Mon contrat était initialement établi au 12 Juillet 2016. Retour sur les faits : je suis en contrat pro dans une entreprise proposant un CRM à ses clients, je travaille en étroite collaboration avec mon directeur marketing qui est, lui même, mon tuteur. Seulement, depuis plusieurs mois, il se permet de m'appeler sur mon téléphone personnel assez tard vers 20-21-22h parfois même via des mails à 23h ! Et c'est encore plus ample quand il sait que la semaine d'après, je suis en cours... Ce vendredi vers 19h, je lui ai envoyé un dossier sur lequel il m'avait demandé de travailler. Ce dossier était complet et le travail était correctement fait. Seulement, il souhaite toujours modifier quelque chose et ajouter du contenu à chaque fois que je lui envoie quelque chose, cela sous-entend alors qu'il m'appelle généralement dans la foulée pour que je lui fasse au plus vite, là encore ! Donc bref, ce weekend, pour éviter de me faire harceler, je décide de bloquer son numéro. Il a tenté de me joindre deux fois vers 20h-21h. Puis il m'a envoyé un mail à 20h41 dans lequel il stipulait qu'il souhaitait que je modifie expressément des éléments (car il savait que je n'étais pas là, la semaine suivante) et dans lequel il semblait mécontent de mon "silence". Donc c'est pourquoi, il m'a convoqué aujourd'hui, très en colère, en disant que "mon travail c'était de la merde" et que je devais prendre mes congés pour partir dès aujourd'hui.

Ma question est alors la suivante : Sachant que je n'ai, en aucun cas, fait une faute grave et que je suis en contrat de professionnalisation, a-t-il le droit d'agir ainsi ? Et quels en sont mes recours ?

Merci beaucoup par avance,

Bien cordialement